



**AVIS PUBLIC**  
**APPROBATION RÉFÉRENDAIRE DU RÈGLEMENT N° 1275-258**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté à la séance du 19 juin 2017 un second projet de règlement lequel porte le n° 1275-258 et est intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones H1-411 et H1-446**

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Disposition 1 (article 1)

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier le plan de zonage, feuillet 1 de 2 et 2 de 2, faisant partie intégrante du Règlement de zonage n° 1275 afin de déplacer les limites des zones H1-411 et H1-446 de manière à intégrer dans la zone H1-446 l'ensemble du lot 5 701 830 et le lot 3 753 212 peut provenir des zones H1-411 et H1-446 ainsi que des zones contiguës à celles-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones H1-411 et H1-446 ainsi que des zones contiguës à celles-ci d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Pour être valide, toute demande doit :
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
  - indiquer la zone d'où provient la demande;
  - mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou, par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21);
  - être reçue au bureau de la municipalité, à l'Hôtel de Ville, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, au plus tard le huitième jour qui suit la publication de l'avis soit : dimanche, le 2 juillet 2017 à 16 h 30.
3. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité durant les heures normales de travail.

4. Dans le cas où la disposition du second projet de règlement n'aura fait l'objet d'aucune demande valide, celle-ci pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Ce second projet de règlement n° 1275-258 peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures normales de travail.

#### **Note explicative du Règlement 1275-258**

Le projet d'amendement a pour but de permettre sur le lot 5 701 830, où est situé le bâtiment portant l'adresse civique 300, boulevard de la Cité-des-Jeunes, de prolonger la trame urbaine de la rue Jean-Claude-Tremblay et d'y construire des bâtiments résidentiels de type unifamilial contigu.

En vertu de l'article 123 de la LAU, l'article 1 du projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter, soit de modifier le plan de zonage de manière à déplacer les limites des zones H1-411 et H1-446 (art. 113, par. 1).

**Service du développement et de l'aménagement du territoire**  
7 mai 2017

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingtième (20<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

